



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Madame Bety WAKNINE

Directrice générale

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Réf. DU : 04/PFD/1718751 (corr. : P. Jelli)

Réf. CRMS : AA/EB/BXL21037_642_Kanal_enseignes

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : BRUXELLES. Place de l'Yser, 7 – Ancien garage Citroën (Fondation KANAL).

Demande de permis portant sur le placement d'une enseigne événementiel temporaire.

Avis de la CRMS

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 09/08/2019, reçu le 12/08/2019, nous vous communiquons ***l'avis défavorable*** formulé par notre Assemblée en sa séance du 21/08/2019.

Étendue de la protection

L'ancien showroom du garage Citroën est inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est situé en ZICHEE au croisement des axes structurants du square Saintelette et du quai de Willebroeck. En outre, il est partiellement compris dans les zones de protection de la ferme des Boues, classés comme monument, et de l'ancienne manufacture Charlet & Cie, protégée comme ensemble. La valeur patrimoniale de cette construction est remarquable comme en attestent notamment l'Inventaire visuel de l'architecture industrielle à Bruxelles réalisé par les AAM (1980), l'inventaire de l'asbl La Fonderie (1993) et une étude réalisée par le Sint-Lukas-archief (1996).

Historique et description du bien

Cathédrale de verre et d'acier de 21 m de hauteur, l'ancien showroom tourné vers la ville fut conçu dans les années 1930 par les architectes Maurice-Jacques Ravazé, Marcel Van Goethem et Alexis Dumont comme l'emblème audacieux d'une entreprise foncièrement novatrice. Après la Deuxième Guerre mondiale et l'occupation du bâtiment par l'armée allemande, le showroom fut subdivisé en plateaux supplémentaires pour augmenter les surfaces nécessaires aux activités du garage. En 2015, la Société d'Aménagement Urbain (SAU) de la Région de Bruxelles-Capitale acquiert le garage Citroën-Yser afin d'y développer un pôle culturel d'envergure internationale, tel que souhaité par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale¹.

Analyse de la demande

Dans le cadre du projet régional de transformation de l'ancien garage Citroën en pôle culturel, et après la clôture des 13 mois de la préfiguration « Kanal Brut », la fondation Kanal souhaite installer sur la façade du show-room une enseigne événementielle temporaire destinée à informer le public de la fin de « Kanal Brut » et de la tenue prochaine de l'évènement suivant : « Show-room 2020 ». Concrètement, il s'agit de 6 portions de bâches micro-perforées de 4,6 m sur 14,1 m, soit 78 m²

¹ Kanal-Centre Pompidou, « Histoire et lieu », dans *Le projet KANAL*, [https://kanal.brussels/fr/le-projet-kanal/un-lieu-une-histoire-une-ambition], consulté le 16/08/2019.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

chacune. Elles seraient installées devant les vitres mais en retrait des montants verticaux. Cette installation, réversible, laisserait donc, depuis l'espace public, la perception visuelle de la structure verticale caractéristique du bâtiment. Les espaces intérieurs qui seraient ainsi obturés sont constitués d'anciens plateaux actuellement inutilisés et destinés à être démolis dans le cadre du projet de création du nouveau pôle culturel.

Avis

La CRMS se prononce **défavorablement** sur le projet, sur plan comme ***in situ (!)***. Les bâches, dont les dimensions sont excessives, masquent complètement les divisions des châssis et altèrent de cette manière la perception des qualités patrimoniales de l'ancien showroom. En outre, L'Assemblée regrette que le contenu soit autant dédié à de l'affichage publicitaire, particulièrement à un emplacement aussi visible que celui-ci.



Fig. 1. Photomontage illustrant le projet.
Document issu du dossier de demande.



Fig. 2. Photographie illustrant la situation de fait (!).
© CRMS, 22/08/2019.

La Commission avait déjà été interrogée a posteriori (!) sur la demande de permis portant sur la réaffectation temporaire de l'ancien garage Citroën en équipement d'intérêt collectif culturel (musée KANAL-Centre Pompidou). Et le respect des procédures dans tout ça !?

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. BUP-DU : Philippe Jelli et J. Doignies